
FIR DE MARSEILLE

RÔLE ET STATUT DES ANIMATEURS

◆ **Pré requis pour être animateur (charte IVAO France)**

Tous les détails sont notés dans la charte Animateur de Plateforme d'IVAO France, mais nous avons souhaité revenir sur certains points importants :

- Le niveau S3 est obligatoire pour toute personne demandant le poste d'animateur. D'autre part le grade C1 ou à défaut une préparation active à son obtention est indispensable. En effet l'animateur sera fortement incité à devenir formateur ATC School dès que son niveau le permettra.
- Les animateurs travaillent en collaboration avec l'équipe d'animation de la FIR (LFMM-CH & LFMM-ACH). Ces derniers choisissent les animateurs et ont également la possibilité de mettre fin à un mandat si les conditions ne semblent pas respectées ou si l'animateur ne fournit pas le travail demandé.
- Le poste d'animateur n'est pas un titre honorifique mais une réelle possibilité de pouvoir participer activement à la vie de la FIR en aidant le staff FIR dans gestion des terrains. La motivation doit être forte pour réaliser dans de bonnes conditions les tâches demandées.
- Le poste d'animateur n'est pas un poste officiel IVAO, l'utilisation du terme LFXX-CH ou de tout autre callsign (ex : LFXX-ANIM) est formellement interdit dans les divers médias (IvaC, forum, mail, ML...). La connexion à IvaC se fait par un callsign observateur de type LFXX_OBS. L'animateur pourra signer : *Animateur de LFXX*.
- Le passage en statut inactif (3 mois) entraîne la perte du poste. Le staff FIR se réserve le droit de prendre cette même décision pour une durée plus courte.
- L'animateur doit contrôler de manière régulière sur la FIR que sa soit de manière directe en ouvrant les positions locales de son choix ou de manière indirecte en activant le CCR.
- L'équipe d'animateur de FIR se composera de 4 personnes ou plus en fonction des besoins.

Dans tous les points énoncés, le rôle de l'animateur n'est pas abordé mais il n'en reste pas moins la chose la plus importante dans ce poste. En effet la partie suivante sera consacrée en détails aux tâches demandées par ce poste.

La lecture et l'acceptation de cette charte est une condition pour postuler au poste d'animateur.

◆ **Mandat de l'animateur**

A partir de janvier 2010, chaque animateur de FIR se verra attribué un mandat d'un an pendant lequel il devra remplir pleinement son rôle. Ce mandat est reconductible pour l'année suivante par l'envoi et l'acceptation d'une candidature aux Responsables FIR. La reconduction du mandat est conditionnée par le respect de cette présente charte.

◆ **Rôle d'un animateur de la FIR de Marseille**

La FIR de Marseille ne répartie pas de manière classique ces animateurs. En effet habituellement les animateurs sont choisis pour gérer un seul terrain. Nous avons choisi d'avoir une équipe d'animation pour l'ensemble de la FIR afin d'avoir une meilleure cohésion.

Le rôle d'un animateur est, comme son nom l'indique, d'animer la FIR en étroite collaboration avec les chefs de FIR. Il ne doit pas donner une mauvaise image de la FIR, ses actions et ses dires doivent être corrects et contrôlés. Les animateurs font partie de l'équipe de FIR, ils doivent donc travailler avec le staff à son bon état. Il agit telle une personne responsable faute de quoi il est passible d'être suspendu de son rôle d'animateur de manière temporaire ou définitive. De plus, il est soumis au règlement applicable aux autres membres.

Voici une liste non exhaustive des actions demandées par le poste d'animateur :

- ❖ **Utilisation des médias** : L'animateur doit participer activement à la Mailing List de la FIR. Sa participation sur le forum IVAO France est également souhaitée. Il doit consulter et répondre aux mails fréquemment.
- ❖ **Collaboration avec l'équipe** : La communication est essentielle sur le réseau. L'animateur doit informer le staff FIR de ses actions, projets, problèmes rencontrés, etc. Il doit participer aux réunions intra FIR et doit également communiquer avec les autres animateurs de la FIR. Il participe activement aux projets en cours avec toute l'équipe d'animation et le staff FIR.
- ❖ **Gestion et création d'événements** : L'animateur doit proposer régulièrement des projets d'événement. Il communique ses propositions à l'équipe et au staff FIR qui décidera de mener à bien le projet ou non. C'est le rôle principal de l'animateur.

L'esprit d'équipe et la communication seront vos meilleurs atouts pour mener à bien votre rôle d'animateur !

◆ **Autres informations importantes**

Charte Animateur IVAO France :

http://www.ivoa.fr/dep/reglements/charte_animateur_plateforme.pdf

Règlement IVAO :

<http://www.ivoa.fr/dep/reglements/reglements.html>

Liste des Animateurs et Staff FIR de Marseille :

<http://www.ivoa.fr/dep/FIR/LFMM-staff.html>

Site FIR de Marseille :

<http://www.mfs-ivoa.org>